

ÉPOUX OU PÈRE

Prénoms
Nom

Né le
à heures
à
de (1)

et de (1)

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°
le (2)

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

MARIAGE célébré à
le
Les futurs époux ont déclaré (4)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

MENTIONS MARGINALES (3)

- (1) Prénoms et nom du père et de la mère.
(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont opposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

ÉPOUSE OU MÈRE

Prénoms Geneviève Odette
Nom CONTI

Née le 04 Mars 1970
à 10 heures 40 minutes
de (1) PONTAULT COMBAULT (Seine-et-Marne)
de (1) Robert Paul CONTI

et de (1) Geneviève Monique Marie
LE RETIF

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 34
le 22 Mai 2007 (2)

L'officier de l'état civil



MENTIONS MARGINALES (3)

..... à heures

le

L'officier de l'état civil
Sceau

- (4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le par maître notaire à »

SEDI 30700 UZÈS (0609) - Réf. 301046

ÉPOUX OU PÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

ÉPOUSE OU MÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

PREMIER ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

le

à

est né(e) (1)

1530
26 décembre 2006

14 heures 35
Léa Centi

du sexe Féminin à Quincy-Sous-Sénart (91)
reconnu(e) (2) le 26 décembre 2006
à Béatrice ROBERT (77)

par (3) Isabelle

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil



MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du..... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

DEUXIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

le

à heures
est né(e) (1)

du sexe à
reconnu(e) (2)

par (3)

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

TROISIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

le

à heures
est né(e) (1)

du sexe à
reconnu(e) (2)

par (3)

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.